

ZOOM SUR...

p. 8

Économie Une dynamique à énergie positive

2020 - 2026

Un conseil
renouvelé
p. 3 à 5



Confinements

Loir-Lucé-Bercé
à vos côtés
p. 7



Culture

Se réinventer
et construire
p. 14



10

3-5



8-9



12



13

Date de parution : janvier 2021

12 100 exemplaires

Distribution gratuite - Ne pas jeter sur la voie publique.

Éditeur

Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé

Directeur de la publication

Hervé Roncière, Président

Rédaction

La Trinacria (Valérie Cascio)

Commission Communication

Illustrations

Fonds de photos communautaire (Carnuta, Service communication, Espaces Numériques, CS le Grand-Lucé, école de musique, résidence les Aubépines)

Photos libres de droit pixabay.com et Unsplash. Photos Licence Standard Adobe Stock

Icônes infographies : Noun Project - Creative Commons (Made by Made, Creative Stall, Megan Mitchell, Rudez Studio, Alice Design, Fitrotul Hayat, Gan Khoon Lay, projecthayat, Adrien Coquet, Rudez Studio, Philipp Petzka, Ilham Fitrotul Hayat, Alina Oleynik, ProSymbols, ibrandify)

Intégration des contenus et médias - Mise en page

Espaces Publics Numériques Loir-Lucé-Bercé

Coordination

Commission Communication Loir-Lucé-Bercé

Impression

Graphiloir - 02 43 79 50 40

Distribution

La Poste

Dépôt légal à parution

3-4-5 2020-2026

Une nouvelle mandature, de nouveaux élus

6 Voie Verte

De Montval-sur-Loir à Bessé-sur-Braye

7 Covid-19 et confinements

Les services communautaires aux côtés des habitants



8-9 Économie

Loir-Lucé-Bercé, un territoire innovant et ambitieux

10-11 Au fil de l'eau

Entre petit cycle et grand cycle de l'eau

12 Plan local d'urbanisme intercommunal

Version finale pour le printemps 2021

13 Petite enfance et jeunesse

Deux projets au plus près des besoins des habitants

14-15 Culture

S'adapter, se réinventer et préparer l'avenir

16 Découverte de nos communes

La Chapelle Saint-Fraimbault à Saint-Georges-de-la-Couée



Hervé Roncière, président de la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé : quel projet pour notre territoire ?

L'installation de la nouvelle mandature de la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé s'est déroulée le 16 juillet 2020 au Grand-Lucé. Composée de 39 membres au lieu de 46, l'assemblée est désormais présidée par Hervé Roncière, le nouveau maire de Montval-sur-Loir. [Interview.](#)

Après ces quelques mois, que pouvez-vous dire de votre prise de fonction ?

Hervé Roncière : L'année 2020 aura été pour tous une année très particulière. Jamais nous n'avions eu à connaître autant de bouleversements de la vie quotidienne et à faire face à autant d'inquiétudes pour nos proches. La distanciation, indispensable pour protéger la santé de nos aînés, des personnes les plus fragiles et limiter la propagation du virus, aura été aussi difficile à vivre qu'à organiser. Ce contexte a certes rendu la prise de fonction des nouveaux élus plus difficile mais je pense aussi qu'il a renforcé l'esprit communautaire. Je tiens à saluer l'engagement des professionnels de santé et l'ensemble des agents du territoire qui ont su s'adapter à cette situation inédite pour assurer notre sécurité sanitaire et la continuité de nos services publics.



70 % de l'assemblée communautaire est composée de nouveaux conseillers élus en mars 2020. Quel est l'impact de ce renouvellement sur les dossiers en cours ?

La création de la nouvelle communauté de communes Loir-Lucé-Bercé lors de la fusion des communautés en 2017 a conduit au report des projets portés par les ex-assemblées. Inaugurés en début d'année, l'école de musique à Marçon, l'accueil de loisirs sans hébergement à La Chartre-sur-le-Loir et le centre multi-accueils des Galipettes au Grand-Lucé ont nécessité un suivi technique et administratif qui a été réalisé par les nouveaux vice-présidents. Engagé en début d'année, le tiers-lieu Loircowork, à Loir-en-Vallée, sera le premier chantier conduit par la nouvelle équipe.

Un autre sujet majeur à finaliser est le premier PLUi ou plan local d'urbanisme intercommunal. Ce document de planification en cours d'élaboration depuis trois ans, arrêté par les 24 communes au début de l'année 2020, devra être ap-

prouvé par tous les conseils municipaux après l'intégration des conclusions de l'enquête publique.

Tous les élus communautaires sont investis et motivés. Les nouveaux maires, adjoints et représentants des communes apportent un regard neuf et des idées nouvelles, ils sont appuyés par les conseils précieux des anciens conseillers. Il faut savoir écouter et tirer parti de l'expérience.

Je me réjouis que chaque commune ait pu élire ses représentants, ce qui était incertain lors du premier tour des scrutins municipaux. Ceci doit nous conduire à penser le rôle de la communauté de communes comme un appui structurant pour chacune des communes membres. Devant le désengagement de l'État, nous devons continuer de construire les services communautaires, en renforçant suffisamment les moyens techniques et humains et dans les secteurs majeurs comme la voirie, l'eau potable ou l'assainissement.

En construisant ainsi notre projet, nous permettrons aux élus d'apporter des réponses de proximité à tous les habitants du territoire.

La communauté de communes s'est portée candidate au programme « Petites villes de demain », un dispositif nouveau comportant une ORT ou opération de revitalisation du territoire. Que pouvez-vous nous dire à ce sujet ?

C'est un dispositif qui s'inspire du programme « Cœur de ville » dont avaient bénéficié des villes comme La Flèche et Sablé-sur-Sarthe lors du précédent mandat. Il prévoit aujourd'hui d'accompagner 1000 projets en France avec 3Mds d'euros d'aides financières à la clef. Ce dispositif doit être porté par la communauté de communes et sa ville-centre. Nous avons choisi de présenter notre candidature en associant à Montval-sur-Loir, Le Grand-Lucé et La Chartre-sur-le-Loir, anciens chefs-lieux de canton.

Je suis heureux que notre dossier ait été retenu, c'est une véritable chance pour notre territoire. Cette action se déroulera sur cinq ans. Les enjeux principaux sont l'aide au renouvellement et à la rénovation de l'habitat, le renforcement de l'attractivité commerciale et artisanale, la revitalisation des centres-villes. Les premières étapes à suivre sont la co-construction du projet de territoire et potentiellement la mise en place d'expérimentations locales. Nous aurons quelques mois pour définir les périmètres d'interventions des projets que nous porterons ensemble.

Ce sont donc des perspectives positives pour cette nouvelle année ?

Oui, tout à fait. La crise sanitaire a rappelé entre autres qu'il fait bon vivre dans nos territoires et que le monde rural a des atouts. Cependant, de grands défis restent à relever, comme le développement économique local, la transition énergétique, la mobilité, l'accès aux soins dans un environnement protégeant notre bonne santé. Tous concernés, tous associés, nous trouverons, en faisant preuve de résilience, l'énergie pour rebondir et pour donner collectivement un nouvel élan à notre territoire.

Les élus et les agents de la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé s'associent pour apporter un message de soutien chaleureux aux amis et à la famille de **Jean-Claude Demas**.

Les délégations aux vice-président(e)s



Hervé Roncière
Président



Pascal Dupuis
1^{er} vice-président
Voirie



Galiène Cohu
2^e vice-présidente
Aménagement de l'Espace
Politique de l'habitat
Mobilités



Michel Dutheil
3^e vice-président
Développement économique
Numérique



Monique Trotin
4^e vice-présidente
Tourisme
Attractivité du territoire



Agnès Verdier
5^e vice-présidente
Solidarités
(social/santé)



Dominique Peter
6^e vice-président
Environnement
GEMAPI
Économie circulaire



Gilles Gangloff
7^e vice-président
Culture et Sport



Bruno Boulay
8^e vice-président
Eau
Assainissement



François Olivier
9^e vice-président
Bâtiments



Myriam Martineau
10^e vice-présidente
Communication



Francis Boussion
11^e vice-président
Bien vieillir
Autonomie

18 autres maires et maires des communes déléguées complètent cette liste pour former un bureau de 30 membres

Joël Tabareau (Beaumont-Pied-de-Bœuf),
Guy Leclerc (Beaumont-sur-Dême),
Diégo Bordier (Commune déléguée de La Chapelle-Gaugain),
Gérard Richard (Dissay-sous-Courcillon),
Monique Gaultier (Flée),
Vincent Gruau (Jupilles),
Pascal Marie (Commune déléguée de Lavenay),
Alain Morançais (Lavernat),
Philippe Wherlé (Lhomme),
Jean-Michel Chiquet (Luceau),
Représentant à venir (Commune déléguée de Montabon),
Alain Chevallier (Montreuil-le-Henri),
Claude Allaire (Nogent-sur-Loir),
Martine Crinière (Commune déléguée de Poncé-sur-le-Loir),
Sylvain Bidier (Saint-Georges-de-la-Couée),
Michelle Boussard (Saint-Pierre-de-Chevillé),
Catherine Trappler (Saint-Pierre-du-Lorouër),
Patrick Renard (Saint-Vincent-du-Lorouër).

Le travail en commission, essentiel au dynamisme de Loir-Lucé-Bercé

Les élus du conseil communautaire se répartissent au sein de plusieurs commissions. **Forces de proposition**, elles se réunissent régulièrement pour examiner les dossiers et projets.

Les commissions sont chargées d'**étudier les questions qui relèvent de leur domaine**.

Ces questions sont soumises soit par le conseil ou le bureau communautaire, soit par l'administration (nouvelle mesure réglementaire par exemple), soit à l'initiative des membres de la commission.

Elles n'ont aucun pouvoir de décision. Elles examinent les affaires qui leurs sont soumises, émettent des avis ou formulent des propositions qui sont ensuite présentées et débattues au sein du conseil communautaire.

Retrouvez les élus de votre commune qui siègent au sein de 9 commissions thématiques mises en place pour la mandature 2020/2026 :

Administration, Finances, Ressources Humaines Président : Hervé Roncière



Membres : Joël TABAREAU (Beaumont-Pied-de-Bœuf), Catherine LIEVAL (Beaumont-sur-Dême), Dominique PETER (Chahaigues), Francis BOUSSION (Courdemanche), Gérard RICHARD (Dissay-sous-Courcillon), Monique GAULTIER (Flée), Vincent GRUAU (Jupilles), Michel DUTHEIL (La Chartre-sur-le-Loir), Alain MORANÇAIS (Lavernat), Pascal DUPUIS (Le Grand-Lucé), Philippe WEHRLÉ (Lhomme), Pascal MARIE, Galiène COHU, Martine CRINIÈRE et Diégo BORDIER (Loir-en-Vallée), Jean-Michel CHIQUET (Luceau), Monique TROTIN (Marçon), Alain CHEVALLIER (Montreuil-le-Henri), Sabrina DUCHESNE, Laure DUTERTRE et Hervé RONCIÈRE (Montval-sur-Loir), Claude ALLAIRE (Nogent-sur-Loir), Myriam MARTINEAU (Pruillé-l'Eguillé), Sylvain BIDIER (St-Georges-de-la-Couée), Michelle BOUSSARD (St-Pierre-de-Chevillé), Catherine TRAPPLER (St-Pierre-du-Lorouër), Nadine Cissé (St-Vincent-du-Lorouër), Bruno BOULAY (Thoiré-sur-Dinan), Agnès VERDIER (Villaines-sous-Lucé)

Voirie, eau/assainissement**Président : Pascal Dupuis**

Membres : Sébastien BOUGAS (Beaumont-Pied-de-Bœuf), Guy BEUCHER (Beaumont-sur-Dême), Bernard CROISARD (Chahaignes), Claude HERTEREAU (Courdemanche), Evelyne CHEVALLIER (Dissay-sous-Courcillon), Loïc GUILLOT et Laurent MALEVAL (Flée), Jean-Jacques DARET (Jupilles), Jean-Louis LEBALLEUR (La-Chartre-sur-le-Loir), Alain MORANCAIS (Lavernat), Pascal DUPUIS et Sylvie CHARTIER (Le Grand-Lucé), Philippe DELAETER (Lhomme), Xavier AUBRY, Jean-Pierre FACQUEUR, Diégo BORDIER, Pascal MARIE et Jean-Claude ROUILLARD (Loir-en-Vallée), Arnaud PERROUX (Luceau), Bernard GENDRON (Marçon), Alain CHEVALLIER et Samuel TREMEAU (Montreuil-le-Henri), François OLIVIER et Hervé RONCIÈRE (Montval-sur-Loir), Nicole COURÇON ou Nicolas DELANOUE (Nogent-sur-Loir), Jacques LEGEAY (Pruillé-l'Eguillé), Axel CHARDON et Sylvain BIDIER (St-Georges-de-la-Couée), Stéphanie VIVET (St-Pierre-de-Chevillé), Régis GATINOIS (St-Pierre-du-Lorouër), Yany HERPIN (St-Vincent-du-Lorouër), Michel ABRAHAM (Thoiré-sur-Dinan), Nicolas LEHOUX (Villaines-sous-Lucé)

Aménagement de l'espace, politique de l'habitat, mobilités**Présidente : Galiène Cohu**

Membres : Lara BLOSSIER (Beaumont-Pied-de-Bœuf), François DUMONTET (Beaumont-sur-Dême), Dominique PETER (Chahaignes), Claude HERTEREAU (Courdemanche), Evelyne CHEVALLIER (Dissay-sous-Courcillon), Florence DEBRUYNE (Flée), Juliette BLIND (Jupilles), Guy DESILES (La Chartre-sur-le-Loir), Annie MENU (Lavernat), François PLOUSEAU (Le Grand-Lucé), Philippe WEHLÉ (Lhomme), Galiène COHU, Eric SALMON, Martine CRINIÈRE et Pascal MARIE (Loir-en-Vallée), Jean-Michel CHIQUET (Luceau), Sylvie GAGNARD (Marçon), Alain CHEVALLIER (Montreuil-le-Henri), François OLIVIER et Hervé RONCIÈRE (Montval-sur-Loir), Gaylord REFOUR ou Claude ALLAIRE (Nogent-sur-Loir), Bernard BOUDIER (Pruillé-l'Eguillé), Sylvain BIDIER (St-Georges-de-la-Couée), Michelle BOUSSARD (St-Pierre-de-Chevillé), Nicolas POSSON (St-Pierre-du-Lorouër), Alain ALIX (St-Vincent-du-Lorouër), Gérard LENOIR (Thoiré-sur-Dinan), Laetitia QUEMAR (Villaines-sous-Lucé)

Développement économique et numérique**Président : Michel Dutheil**

Membres : Joël TABAREAU (Beaumont-Pied-de-Bœuf), Emmanuel GENSOLLEN et Catherine LIEVAL (Beaumont-sur-Dême), Dominique PETER (Chahaignes), Jean-Michel PRUVOT (Courdemanche), Joël CHALUMEAU (Dissay-sous-Courcillon), Benoît COUTANT (Flée), Vincent GRUAU (Jupilles), Michel DUTHEIL (La Chartre-sur-le-Loir), Pascal DUPUIS (Le Grand-Lucé), Philippe BARRIER et Christine TAFFOREAU (Lhomme), Galiène COHU, Patrick SETTIER et Pascal MARIE (Loir-en-Vallée), Jean-Michel CHIQUET (Luceau), Raymond DE MALHERBE (Marçon), Gilles GANGLOFF et Sabrina RAPPART (Montval-sur-Loir), Nelly BOITARD (Nogent-sur-Loir), Michel SAUSSEREAU (Pruillé-l'Eguillé), Sylvain BIDIER (St-Georges-de-la-Couée), Yves BOULESTEIX (St-Pierre-de-Chevillé), Vincent GILLET (St-Pierre-du-Lorouër), Gérard LENOIR (Thoiré-sur-Dinan), Dominique SAVATTIER (Villaines-sous-Lucé)

Tourisme, attractivité du territoire, culture et sport**Présidents : Monique Trotin | Gilles Gangloff**

Membres : Christelle FOURNIER (Chahaignes), Michel MOREAU (Courdemanche), Laëticia MOREAU et Florence DEBRUYNE (Flée), Marie-Pierre BALISSON (Jupilles), Marie-France REYMOND (La Chartre-sur-le-Loir), Jean-Philippe RENAUDIN (Lavernat), Sylvie CHARTIER (Le Grand-Lucé), Catherine FRESNEAU et Christine NICOLAS (Lhomme), Monique AUBRY et Aimée TRUMEAU (Loir-en-Vallée), Jean-Michel CHIQUET (Luceau), Monique TROTIN et Raymond DE MALHERBE (Marçon), Chantal ANTOINE (Montreuil-le-Henri), Alain PINÇON, Sabrina DUCHESNE, Annie FAISANDEL, Gilles GANGLOFF, Claire COULONNIER et Alain GUILLOIS (Montval-sur-Loir), Guy ROBINEAU ou Mme Marie GODREAU (Nogent-sur-Loir), Myriam MARTINEAU et Laurent LEVIER (Pruillé-l'Eguillé), Patrick BETTON et Mathilde LIARD (St-Georges-de-la-Couée), Yves BOULESTEIX (St-Pierre-de-Chevillé), Vincent GILLET (St-Pierre-du-Lorouër), Patrick RENARD (St-Vincent-du-Lorouër), Bernadette HÉRISON (Thoiré-sur-Dinan), Gaëlle GAULUPEAU (Villaines-sous-Lucé)

Solidarités | Social, Santé, Bien vieillir, Autonomie**Présidents : Agnès Verdier | Francis Bousson**

Membres : Catherine FRATRAS (Beaumont-Pied-de-Bœuf), Catherine LIÉVAL et Monique GANNÉ (Beaumont-sur-Dême), Sylvie VANNIER (Chahaignes), Francis BOUSSION et Anne-Marie MÉTAIS (Courdemanche), Dominique MANCEAU (Flée), Mélanie BARBAULT (Jupilles), Pascale MAYEUR (La Chartre-sur-le-Loir), Héléne LEROY (Lavernat), Anaïs BRIFFAULT (Le Grand-Lucé), Chantal RAGUENAU (Lhomme), Christelle TINTAUD, Martine CRINIÈRE et Monique AUBRY (Loir-en-Vallée), Dominique RIBOUILLEAULT (Luceau), Evelyne MOREAU, Véronique GOURIOU et Yann CHARDRON (Marçon), Fanny HEMME (Montreuil-le-Henri), Dominique LANGEVIN, Jocelyne CHAUVIN, Pierre HUGER et Hervé RONCIÈRE (Montval-sur-Loir), Claude ALLAIRE (Nogent-sur-Loir), Myriam MARTINEAU et Martine QUÉRÉ (Pruillé-l'Eguillé), Céline AURIAU et Catherine CHEVALLIER (St-Georges-de-la-Couée), Céline GUIRAULT (St-Pierre-de-Chevillé), Catherine TRAPPLER (St-Pierre-du-Lorouër), Patrick RENARD et Nadine CISSÉ (St-Vincent-du-Lorouër), Emilie LANOISELÉE-PICHON (Thoiré-sur-Dinan), Agnès VERDIER (Villaines-sous-Lucé)

Environnement, GEMAPI, Économie circulaire**Président : Dominique Peter**

Membres : Arnaud CORNILLEAU (Beaumont-Pied-de-Bœuf), Frédéric MONTY (Beaumont-sur-Dême), Dominique PETER (Chahaignes), Claude PAVARD (Courdemanche), Jacqueline MANCEAU (Dissay-sous-Courcillon), Monique GAULTIER (Flée), Joël NOGUES (Jupilles), Marie-Dominique GILLE-AYBES (La Chartre-sur-le-Loir), Alain MORANCAIS (Lavernat), Patrice BREBION (Le Grand-Lucé), Michel BOISCHOT (Lhomme), Eric SALMON et Xavier AUBRY (Loir-en-Vallée), Arnaud PERROUX (Luceau), Aurélie HERMENAULT et Véronique GOURIOU (Marçon), Alain CHEVALLIER et Patrice GANOT (Montreuil-le-Henri), Pierre HUGER et Philippe TOURNADRE (Montval-sur-Loir), Fabrice LE NOUAILLE et Claude ALLAIRE (Nogent-sur-Loir), Julien POUPION (Pruillé-l'Eguillé), Sébastien LECHOUANE (St-Georges-de-la-Couée), Stéphanie VIVET (St-Pierre-de-Chevillé), Evelyne BRANCHU (St-Pierre-du-Lorouër), Yany HERPIN (St-Vincent-du-Lorouër), Gérard LENOIR (Thoiré-sur-Dinan), Fabien VERITÉ (Villaines-sous-Lucé)

Bâtiments**Président : François Olivier**

Membres : Hugues POUPÉE (Beaumont-Pied-de-Bœuf), François DUMONTET (Beaumont-sur-Dême), Claude MAINTENANT (Chahaignes), Francis BOUSSION (Courdemanche), Alain CHAUVIN (Dissay-sous-Courcillon), Daniel BERTHELOT (Jupilles), Marie-Dominique GILLE-AYBES (La Chartre-sur-le-Loir), Jérôme LÉONARD (Le Grand-Lucé), Philippe WEHLÉ (Lhomme), Patrick SETTIER et Jean-Pierre FACQUEUR (Loir-en-Vallée), Michel MINGOT (Luceau), Jean-Yves RICHARD (Marçon), David MORILLE et Laurent GUÉRINEAU (Montreuil-le-Henri), Claude CHARBONNEAU, François OLIVIER et Denis BROUSSEAU (Montval-sur-Loir), Mr Jean-Luc HUGER ou Mme Adeline JEULIN-HUGER (Nogent-sur-Loir), Vincent RAGOT (Pruillé-l'Eguillé), Patrick BETTON (St-Georges-de-la-Couée), Pascal CHAPEAU (St-Pierre-du-Lorouër), Jean-Marc COUREL (Thoiré-sur-Dinan), Jean-Pierre ROLLAND (Villaines-sous-Lucé)

Communication**Présidente : Myriam Martineau**

Membres : Rémy FERRERO (Beaumont-Pied-de-Bœuf), François DUMONTET (Beaumont-sur-Dême), Héléne GRONIER (Chahaignes), Michel MOREAU (Courdemanche), Joël CHALUMEAU (Dissay-sous-Courcillon), Eric LESOIN (Jupilles), Marie-France REYMOND (La Chartre-sur-le-Loir), Jérôme LÉONARD (Le Grand-Lucé), Philippe WEHLÉ (Lhomme), Galiène COHU, Nicole PEAN et Philippe CHASSANY (Loir-en-Vallée), Dominique RIBOUILLEAULT (Luceau), Bruno GODREAU et Sylvie GAGNARD (Marçon), Sylvie LE COZLEER (Montreuil-le-Henri), Claire COULONNIER, Annie FAISANDEL, Gilles GANGLOFF et Hervé RONCIÈRE (Montval-sur-Loir), Sophie PAITEL (Nogent-sur-Loir), Myriam MARTINEAU (Pruillé-l'Eguillé), Nadège POILVILAIN (Thoiré-sur-Dinan), David BOUTTIER (Villaines-sous-Lucé)

L'aménagement de la voie verte entre Montval-sur-Loir et Bessé-sur-Braye a débuté en octobre

La future voie verte reliera **Montval-sur-Loir et Bessé-sur-Braye**, sur 33 km dont 30 sur Loir-Lucé-Bercé. Elle permettra de redonner **une seconde vie à l'ancienne voie ferrée déclassée par la SNCF**.

Le conseil départemental de la Sarthe a le projet de réhabiliter en voies vertes les anciennes voies ferrées délaissées sur le département, 85 km au total. **« Loir-Lucé-Bercé a beaucoup de chance. Le tronçon de Montval-sur-Loir à Bessé-sur-Braye a été désigné prioritaire dans ce vaste programme de réhabilitation départemental »**, confie, enthousiaste, Monique Trotin, vice-présidente communautaire en charge du tourisme et de l'attractivité du territoire. Ce projet d'un coût total de 3,8 millions d'euros (80 000 euros du km) verra son achèvement au second semestre 2022. Le conseil départemental de la Sarthe assure la maîtrise d'ouvrage et partage le financement de ce projet avec le conseil régional des Pays de la Loire et des fonds européens.

En octobre 2020, les travaux ont été lancés lors d'une cérémonie au passage à niveau à Lavenay (Loir-en-Vallée) par Christelle Morançais, présidente du conseil régional des Pays de la Loire, Dominique Le Mener, président du conseil départemental de la Sarthe, Hervé Roncière, président de Loir-Lucé-Bercé et Claire Granger, vice-présidente des Territoires vendômois en charge du tourisme. Au regard de l'importance de cet événement, de nombreux élus étaient présents ce jour-là, dans le respect des règles sanitaires.

Le lancement des travaux début octobre permettra la mise en service fin 2021 d'une première tranche de travaux entre Lavenay et Bessé-sur-Braye. Une seconde, jusqu'à Montval-sur-Loir, sera achevée fin 2022 et ainsi, le public pourra profiter intégralement de cette belle réalisation.

C'est un chantier de grande ampleur qui s'est ouvert en octobre. Sur 8 mètres de large, il faut débroussailler, démonter les rails et les traverses, recouvrir la voie avec un revêtement en sable compacté et enfin sécuriser tous les passages dangereux. Des aménagements et du mobilier adapté, comme des tables de pique-nique, permettront aux habitants du territoire et aux touristes de profiter pleinement de cette voie verte. **"Une fois**

ouverte, elle complétera l'offre présente sur notre territoire communautaire, à savoir les 12 boucles communales ayant fait l'objet de rando-fiches, les sentiers intercommunaux et le GR 35 Bercé, Entre Vignes et Vergers. L'objectif est également de rallier les réseaux vélos déjà existants comme l'itinéraire de la Vallée du Loir à vélo, et ceux des départements limitrophes, comme celui de la Loire à vélo », précise Monique Trotin.

Pour les habitants de la communauté de communes, c'est une occasion de découvrir les opportunités qu'offre ce type de réalisation. Une voie verte est réservée à la circulation des modes doux, ouverte à tous et pour tous les âges. Les habitants du territoire pourront donc s'y déplacer à pied, à vélo, en fauteuil roulant, en skate, à roller, en trottinette, en poussette... Les familles pourront s'approprier le principe des mobilités douces et vertes non motorisées dans un environnement sain et tranquille tandis que pour les plus sportifs, c'est une nouvelle voie d'activités bien sécurisée. La voie verte sera donc un outil innovant pour mettre en œuvre la volonté communautaire de développer la mobilité douce, évoquée dans son projet de territoire, en collaboration étroite avec ses partenaires sur le sujet (région, département, pays, associations, clubs de sport...)

Quant au tourisme, la voie verte sera une belle vitrine pour l'attractivité du territoire communautaire. **« Loir-Lucé-Bercé ne manquera pas de mettre en valeur ses lieux culturels, Les Moulins de Paillard, le centre d'art contemporain et Carnuta, le musée de l'homme et de la forêt. Pour les communes, c'est une opportunité à saisir pour valoriser leurs actions, Loir-en-Vallée et son patrimoine, La Chartre-sur-le-Loir et ses commerces de brocanteurs, Marçon et son site d'activités autour du lac des Varennes, Montval-sur-Loir et ses lieux de culture, jusqu'à la Rotonde de Montabon... C'est une plus-value évidente pour la vie touristique de Loir-Lucé-Bercé »**, conclut Monique Trotin.



30 km
de mobilité
douce

Covid-19 et confinements : les services communautaires continuent pendant la crise



CRISE
SANITAIRE

Depuis le 1er janvier 2017, date de la création de la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé, les différents services n'ont pas eu de répit et la crise sanitaire de la Covid-19 n'a rien arrangé. Cependant, tous les agents font face à la crise sanitaire et assurent une continuité des différents services communautaires.

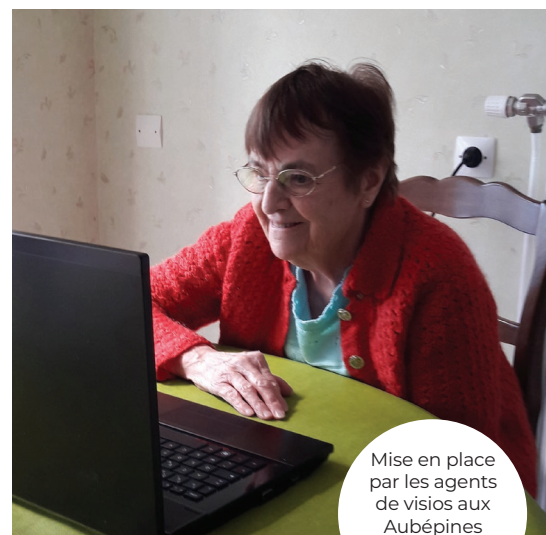
Les agents ont vécu beaucoup de bouleversements depuis 2017, changements de poste, de lieu d'affectation, de missions, travailler avec de nouveaux collègues à une autre échelle..., intégrer de nouvelles équipes (transfert des agents de Montval-sur-Loir et intégration des agents du service de l'EAU de Bercé à la communauté de communes).

« Mais les équipes n'en sont que plus motivées et soudées et ont envie de réussir en renvoyant une image positive et dynamique du service public », confirment Myriam Mortreau, directrice générale des services, et Mireille Richard-Vérité, responsable des ressources humaines. Cette crise a débouché sur la création d'une charte des valeurs et du bien-être au travail élaborée par l'ensemble des agents.

La Covid-19 a un coût sur le budget de la communauté de communes, et pas des moindres. « Les pertes de recettes au 30 septembre 2020 s'élèvent à 147 818 €. Elles concernent Carnuta, le centre aquatique Plouf, l'école de musique et les loyers de la maison de santé pluridisciplinaire, réquisitionnée en centre de dépistage du coronavirus. Les équipements de protection, les produits d'hygiène, les frais de nettoyage et les écrans de protection représentent une somme de 45 000 €. S'ajoute un autre surcoût de 125 812 € avec les achats informatiques, ordinateurs et imprimantes, les mesures sanitaires à Loircowork et le fonds Résilience », énumère Myriam Mortreau.

Sur les 73 agents, l'effectif en présentiel a été considérablement réduit durant le début du premier confinement. Hormis quelques autorisations spéciales d'absence, les agents techniques ont continué sur le terrain. Le télétravail, déjà en place depuis décembre 2019, a été généralisé dès qu'il était possible, selon les services. Une formation a été faite en interne à l'outil Teams, une application de communication collaborative. « Des agents administratifs, ceux de Carnuta, l'intervenant sport et des enseignants de l'école de musique ont été redéployés à la résidence autonomie des Aubépines à Saint-Vincent-du-Lorouër, un établissement public d'hébergement pour personnes âgées. Tous nos personnels ont joué le jeu en se montrant volontaires, opérationnels et très réactifs » apprécie Mireille Richard-Vérité.

Lors du second confinement, les services communautaires sont restés ouverts au public avec la prise de rendez-vous privilégiée. « Un plan de continuité de l'activité des services a été mis en place à travers des mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus » conclut Myriam Mortreau.



Redéploiement des services vers la résidence des Aubépines

« Ces moments ont été très forts, autant pour eux que pour nous. »

Sandy Servant, responsable du développement culturel de Carnuta, Maison de l'Homme et de la forêt, et des Moulins de Paillard

« L'équipe de Carnuta accueillant déjà du public, le service ressources humaines de la communauté de communes s'est naturellement tourné vers nous pour épauler les agents de la résidence des Aubépines. Les quatre salariées de Carnuta ont assuré le service des repas des résidents, tous les week-ends du premier confinement. Les repas ne pouvant plus se faire dans la grande salle commune, nous venions donc en renfort de l'équipe des cuisines. Par binôme, nous servions directement les repas aux résidents dans l'ensemble des 85 logements. Une fois les repas terminés, nous récupérions les plateaux et aidions aux cuisines pour le rangement et la vaisselle. Nous prenions aussi le temps d'échanger avec les résidents, en demande de contact. Ces moments ont été très forts, autant pour eux que pour nous. Le reste du temps, nous étions en télétravail pour Carnuta et les Moulins de Paillard. Lors du second confinement, l'équipe de Carnuta était en télétravail pour préparer la saison 2021 et nous sommes retournés aux Aubépines pour organiser cette fois-ci les visites des familles les week-ends. »

Stéphane Joalland, intervenant sportif en milieu scolaire

« Dès que le confinement de mars 2020 a été annoncé, je ne pouvais donc plus intervenir dans les écoles, le télétravail n'étant pas possible dans mon domaine. Je me suis immédiatement proposé pour la résidence des Aubépines qui avait besoin de personnel afin de soulager le surplus de travail. C'est ma conception du service public. J'ai été très polyvalent car je suis allé chercher les courses commandées par les résidents dans les magasins, j'ai livré ensuite chaque logement et j'ai proposé des animations sportives puisque celles existantes avaient été supprimées. J'ai fait cela du 16 mars au 16 juin. Ces trois mois ont été une découverte d'un nouveau public. J'ai aussi pris le temps de discuter avec ces personnes âgées pour qui cette période a été assez pénible à vivre. Ce fut une expérience très riche au point que j'envisage de passer une formation sport sénior afin d'intervenir à nouveau aux Aubépines, en complément de ce qui est déjà fait. Pour le second confinement, je suis retourné dans les écoles puisqu'elles sont restées ouvertes. »



Loircowork, le lieu consacré à l'économie de Loir-Lucé-Bercé

Territoire(s) met à la une de ce numéro la **politique économique** de la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé. **Loircowork**, en construction, les aides et les accompagnements possibles, **les zones d'activités économiques...** Territoire(s) fait le point sur Loir-Lucé-Bercé, ce **territoire économique innovant et ambitieux**.

Loircowork, un tiers-lieu qui va au-delà de l'espace de coworking

Ce lieu en cours de construction sur la zone d'activités économiques de l'Aurière à Loir-en-Vallée sera dédié à l'économie et à l'entrepreneuriat. « **Avec cet outil, nous souhaitons proposer aux entreprises un lieu de référence, de ressources et de réseaux. Nous comptons déjà une cinquantaine d'adhérents, inscrits dans la dynamique initiée par Loir-Lucé-Bercé. C'est un véritable atout pour l'attractivité du territoire de la communauté de communes. Loir-Lucé-Bercé a un petit temps d'avance avec le développement de cet outil** », annonce Michel Dutheil, vice-président communautaire en charge du développement économique et numérique.

Cet espace de travail est ouvert à tous, freelances, télétravailleurs, porteurs de

projets et chefs d'entreprise qui souhaitent développer leurs activités en toute autonomie, tout en créant de nouveaux partenariats et de nouvelles collaborations. Loircowork comprendra des bureaux tertiaires, un espace de réunion, des salles de formation, un espace de coworking, une salle de créativité et un maker-space, atelier de fabrication numérique. « **Les entrepreneurs issus de différents secteurs d'activités, qui fréquentent ce lieu, se rencontrent lors de conférences, d'afterworks et workshops et créent ainsi une énergie propre à notre territoire** », analyse Ronan Kerisit, responsable du pôle développement économique et numérique. Loircowork devrait être en fonctionnement au cours du second semestre 2021.

Le coût global de l'opération se monte à 1 962 173 €, dont 1 555 573 € de travaux. Les recettes attendues proviennent du Contrat de Territoire Régional 2020

(786 005 €), de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (129 645 €), du conseil départemental de la Sarthe (50 000 €) et des fonds européens Leader (40 000 €). Reste à charge pour Loir-Lucé-Bercé, 48,5% du projet, soit 956 523 € en autofinancement.

Fonds Résilience, un accompagnement pour les entreprises face à la Covid-19

Sous l'impulsion du conseil régional des Pays de la Loire, du conseil départemental de la Sarthe et de la Banque des territoires, la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé apporte son appui auprès des petites entreprises avec un apport de 50 000 € au Fonds territorial Résilience. « **Il s'agit de renforcer la trésorerie des indépendants, artisans, commerces, micro-entrepreneurs, acteurs du**

tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, de l'évènementiel et de la culture qui subissent de plein fouet les conséquences de la pandémie. Il faut surtout ne laisser aucune entreprise seule face à ses difficultés. Notre action commune vise à amplifier les moyens mobilisés pour éviter à tout prix qu'à la crise sanitaire s'ajoute un désastre économique et social » expose Michel Dutheil.

Un dispositif qui se veut simple et facile d'accès qui s'adresse aux entreprises qui emploient jusqu'à 50 salariés et dont le chiffre d'affaires atteint 10 millions €. Il s'agit d'une avance remboursable à taux 0 %. Le montant s'échelonne de 3 500 € à 20 000 €. Sur les 196 000 € de fonds disponibles, 99 500 € ont été mobilisés sur 12 dossiers. L'accès aux fonds a été prolongé jusqu'au 30 septembre 2021.

Contact : www.resilience-paysdelaloire.fr
resilience@paysdelaloire.fr

Les zones d'activités économiques communautaires (ZAE)

Loir-Lucé-Bercé dispose de zones d'activités diversifiées, complémentaires et adaptées à tous les secteurs, industriel, commercial, artisanal et tertiaire. Ces zones sont au nombre de six : l'Aurière à Loir-en-Vallée, Mont-sur-Loir à Montval-sur-Loir, la Prairie au Grand-Lucé, Val-de-Loir à La Chartre-sur-le-Loir, la zone du Puits et Charence à Luceau. Un travail d'identification des zones communautaires sera mené afin que chacune d'entre-elles dispose d'une signalétique aux couleurs de Loir-Lucé-Bercé.

Quant aux implantations les plus récentes, la ZAE de Mont-sur-Loir a accueilli la MSA et une station de lavage OKI. La ZAE de la Prairie a vu le développement de plusieurs entreprises, Savattier (terrassment et travaux publics), BMS (maintenance industrielle) et l'arrivée d'Auriau Élagage. « Environ six hectares sont encore disponibles sur le territoire, répartis sur nos différentes zones. Plus de dix hectares d'extension sont envisagés dans le futur », déclare Ronan Kerisit.

Initiative Sarthe, un soutien pour la création, la reprise et le développement d'entreprises

Cette structure accompagne les entrepreneurs pour leur permettre de disposer de fonds propres et leur faciliter l'accès au financement des banques. Le taux du prêt d'honneur Initiative Sarthe est à 0%. Il est remboursé mensuellement par la personne et non l'entreprise. En 2019, 33 000 € de prêts d'honneur ont été destinés à la création et/ou reprise d'entreprises sur Loir-Lucé-Bercé. « Le pôle développement économique reçoit tout type de projet. Nous sommes la porte d'entrée et nous les accompagnons dans leurs démarches entrepreneuriales. Nous les orientons vers des dispositifs proposés par le conseil régional des Pays de la Loire, par l'État et par l'Europe. Nous dirigeons les créateurs et repreneurs vers les bons interlocuteurs », précise Ronan Kerisit.

Loir-Lucé-Bercé accompagne les petites entreprises, qui composent en majorité l'activité économique du territoire. Elle est aussi l'interlocuteur de proximité pour les entreprises plus conséquentes à l'image de Técalemit Aerospace qui fabrique des produits de hautes technologies à Luceau ou l'Atelier du Maroquinier dans le secteur du luxe à La Chartre-sur-le-Loir. « Accompagner l'installation oui, mais nous devons aussi être présents dans le maintien de l'activité. Les entreprises du territoire peuvent s'appuyer sur les maires qui sont les premiers interlocuteurs des chefs d'entreprise. La communauté de communes, avec son pôle économique, se mobilise au quotidien pour développer l'écosystème nécessaire à la vie économique du territoire », explique Michel Dutheil.

Ronan Kerisit poursuit : « Il est indispensable aujourd'hui de travailler sur notre image pour renforcer notre attractivité. Loir-Lucé-Bercé se dote d'outils qui lui permettront de conforter le tissu économique actuel et de saisir les opportunités qui se présenteront. »

Loircowork a été choisi en 2020 pour la campagne nationale du conseil départemental de la Sarthe.

Objectif : attirer de nouveaux entrepreneurs et de nouveaux habitants.

L'économie

En chiffres



+13 % établissements actifs
(2014-2019)



+22 % création d'établissements
(2017-2019)



+31 solde des ouvertures et fermetures artisanales en 2018



+4,5 % évolution de l'emploi salarié privé
(2015-2019)

sources :
- cma Pays de la Loire
- cci Sarthe

Contacts

Ronan Kerisit
Pôle développement économique
Maison des Services
18 rue du Pineau d'Aunis
72340 La-Chartre-sur-le-Loir
06 74 07 89 71

Hélène Péan
Loircowork
Zone de l'Aurière
72340 Loir-en-Vallée
06 30 22 09 83
www.loircowork.com

LANCEZ-VOUS EN SARTHE!



COMME HÉLÈNE PÉAN,
qui développe l'espace de coworking Loircowork au cœur d'un cadre naturel privilégié et ultra-connecté au très haut débit.

SARTHE me UP
sarthe-me-up.com



10 145
compteurs
727 km
de canalisations

Eau potable, assainissement collectif et gestion des milieux aquatiques font la politique de l'eau de Loir-Lucé-Bercé

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé a la compétence EAU. Avec la fusion des régies d'eau potable, le service est passé de trois pôles à deux, Le Grand-Lucé et Montval-Bercé. 13 agents sont répartis sur les deux pôles. Au fil de l'eau entre petit cycle et grand cycle de l'eau.

Eau potable

Le réseau d'eau potable court sur 727 km de canalisations. 2019 et 2020 ont été consacrées à la restructuration des services et au lancement du schéma directeur. « Il s'agit d'une étude de l'existant pour avoir une vision à 10 ans sur ce qu'il y a à faire. La connaissance du patrimoine permettra une gestion prédictive. Il faut devancer les dégâts pour anticiper la situation. La connaissance des réseaux offre la possibilité de mettre à niveau les installations, sécuriser la distribution et de garantir la qualité sanitaire de l'eau », assure Bruno Boulay, vice-président communautaire en charge de l'eau et de l'assainissement.

En 2021 et 2022, le service de l'eau poursuivra les renouvellements de canalisations, solution pérenne à la présence du CVM (chlorure de vinyle monomère), un gaz organique incolore et faiblement soluble dans l'eau. « L'objectif est également d'améliorer le rendement du réseau en anticipant les zones de fuites. »

Le coût de ce plan d'actions qui est la priorité du service de l'eau, est estimé à 3,6 millions d'euros. L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pourrait apporter une aide de 440 000 €. « Le budget annexe de l'eau s'autofinance et il est en capacité d'assurer ces travaux », rassure Bruno Boulay.

Chlorure de vinyle monomère (CVM)

Point
Info !

Le CVM est une molécule organique inodore et incolore à température ambiante. Elle est utilisée pour l'élaboration du PVC, employé entre autres pour les canalisations d'adduction d'eau potable.

Afin d'éviter les risques sanitaires liés aux conduites en métal, les réseaux sont depuis longtemps composés pour une grande partie en PVC. Cependant, les canalisations datant d'avant 1980 n'ont pas subi les mêmes procédés de fabrication que les matériaux actuels, et certaines de ces anciennes canalisations peuvent (dans certaines conditions) libérer du chlorure de vinyle monomère (ou CVM).

Le CVM est un composé qui peut circuler dans l'eau mais qui est volatil, il se disperse donc rapidement dans l'air lorsque l'eau est aérée.

Les risques que le CVM peut présenter dans l'eau potable ne sont pas encore avérés, mais le principe de précaution s'applique.

Loir-Lucé-Bercé s'est engagée dans un premier temps à renouveler l'eau tous les jours sur les secteurs impactés grâce à des purges automatiques. Suivront à partir de 2021 des travaux de renouvellement de canalisations, seule solution durable.



Assainissement collectif

Le service communautaire débute son accompagnement des communes sur la mise en conformité des stations d'épuration et leurs réseaux en récupérant toutes les données des 24 communes de Loir-Lucé-Bercé. « **Le service technique communautaire est mis au service de ces communes. Les plus petites d'entre elles sont démunies depuis la disparition des services de l'État qui les accompagnaient. Des manques apparaissent dans le système d'assainissement collectif de certaines installations communales** », explique William Gautrais, le responsable du pôle technique. L'assainissement collectif deviendra une compétence communautaire en 2026 au plus tard. Loir-Lucé-Bercé met donc en place un accompagnement technique des communes au plus près des besoins du terrain.

GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

La mise en place de cette compétence permet à la communauté de communes de travailler pour la restauration des cours d'eau et favoriser le retour de la biodiversité aquatique. « **L'assainissement rejette ses eaux dans les rivières. Si ces rejets sont mauvais, ils détériorent les cours d'eau. Pour le moment nos masses d'eau sont de bonne qualité, il faut donc les préserver. La position géographique de Loir-Lucé-Bercé nous place en proximité des sources. De ce fait, la responsabilité de notre territoire en est que plus grande** », précise Dominique Peter, vice-président communautaire en charge de l'environnement, la GEMAPI et l'économie circulaire. Une étude a été réalisée sur un tiers des cours d'eau pour le moment, soit 380 km. Ce diagnostic des tronçons les plus fragilisés,

comme Le Dinan, La Veuve de la source jusqu'à Lhomme et l'Etang-sort, va permettre à Guillaume Chapin, l'animateur GEMAPI de connaître les facteurs déterminant la qualité des affluents du Loir. « **Cette étude globale du territoire court sur 4 communautés de communes, Loir-Lucé-Bercé, Vallées de la Braye et de l'Anille, Le Gesnois Bilurien et le Pays de l'Huisne Sarthoise. Un plan d'actions va être mené à terme sur la totalité des 19 bassins versants ce qui représente 750 km de cours d'eau.** »

Dominique Peter souhaite aussi

et le programme seront déposés au sein du Contrat Territorial Eaux du Loir. On compte parmi les financeurs le conseil régional des Pays de la Loire, le conseil départemental de la Sarthe et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Les travaux sont envisagés à partir de 2022.

« **La qualité de l'eau est très importante ! C'est notre patrimoine commun ! Ce grand cycle de l'eau et la sauvegarde de sa qualité et de sa quantité impacteront durablement la ressource en eau potable de notre territoire** », conclut Dominique Peter.



Guillaume Chapin,
l'animateur de la
GEMAPI

mener des actions de communication et de sensibilisation auprès des riverains de cours d'eau concernant l'entretien des berges notamment, ainsi que des actions d'accompagnement auprès des élus et des habitants. « **Le monde agricole doit être impliqué dans cette démarche. Il y a déjà une prise de conscience de leur part. Nous avons indiscutablement des intérêts communs et nous devons aussi travailler avec les sociétés de pêche.** »

La prochaine étape de cette étude, qui s'étalera sur le 1er semestre 2021, est l'élaboration du plan d'actions et de la Gouvernance de la GEMAPI. Une fois le diagnostic, les enjeux, les objectifs, les scénarii et le programme d'actions établi, le dossier de demande de subven-

Contact

Service EAU Loir-Lucé-Bercé Montval-sur-Loir

2 place Clémenceau – BP 40125
Château-du-Loir
72500 Montval-sur-Loir
02 43 38 54 24
service-eau@loirluceberce.fr

Le Grand-Lucé

6 rue de Belleville
72150 Le Grand-Lucé
02 43 40 00 30
Service-eau@loirluceberce.fr

La GEMAPI sur les réseaux



@gemapiloirluceberce



Le PLUI, plan local d'urbanisme intercommunal, est attendu dans sa version finale pour le printemps 2021

La communauté de communes Loir-Lucé-Bercé élabore un PLUi, plan local d'urbanisme intercommunal, afin de permettre au territoire de bénéficier d'un document unique **organisant l'urbanisme et encadrant les constructions** sur l'ensemble du territoire communautaire.

Après trois ans de travail et de concertation avec les habitants, comprenant de nombreuses réunions publiques et des ateliers sur tout le territoire, la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé a arrêté en janvier 2020 son projet de PLUi, plan local d'urbanisme intercommunal.

Avant d'être approuvé, ce PLUi a été soumis à une enquête publique qui a eu lieu, malgré la crise sanitaire et le confinement, du 2 novembre au 2 décembre 2020. Il s'agissait de la dernière étape de consultation où le public a pu faire part de ses observations à des commissaires enquêteurs. Garants du bon déroulement de la procédure d'enquête, ces personnes neutres et indépendantes, désignées par le tribunal administratif de Nantes, ont recueilli l'ensemble des contributions du public exprimées par écrit, voie numérique ou lors des 32 permanences qu'ils ont tenues sur les 29 communes et communes déléguées du territoire. « **À l'issue de cette enquête, ces commissaires enquêteurs nous ont remis une synthèse des observations des habitants. Ils rendront début janvier, leur rapport et leurs conclusions** », explique Galiène Cohu, vice-présidente de Loir-Lucé-Bercé en charge de l'aménagement de l'espace.

Suite à cette ultime consultation, les élus vont organiser début 2021 une réunion avec les personnes publiques associées, que sont notamment les services de l'État, les présidents des chambres consulaires telles la chambre des métiers, de commerce et d'industrie et d'agriculture, pour leur présenter les modifications ou non apportées au PLUi, après analyse de l'ensemble des avis reçus et du rapport de la commission d'enquête. Suivra une approbation en mars ou avril 2021 de la version définitive du PLUi afin qu'il devienne applicable. « **Ce document sera ainsi une projection sur dix ans mais un PLUi n'est pas figé. Il y aura sûrement des révisions ou des modifications dans la décennie à venir, car des projets nou-**

veaux peuvent arriver sur le territoire alors qu'on ne les avait pas imaginés quelques années en arrière. On ne peut pas tout anticiper dans le domaine de l'innovation par exemple. »

Un des grands sujets à venir pour la communauté de communes, c'est un travail sur la mobilité, puisque cette compétence pourra être prise. « **Travailler sur la mobilité, c'est travailler sur le maillage du territoire et d'autres thématiques qui touchent à l'aménagement de l'espace. Mener une réflexion sur l'habitat est aussi un enjeu. Le conseil communautaire a acté de mettre en œuvre une ORT, Opération de Revitalisation de Territoire, et tout ça va s'intégrer et s'articuler. Le PLUi sera donc le document qui va accompagner tout ce travail** », conclut Galiène Cohu.

L'enquête publique

En bref !
En chiffres !



287 observations



9 500 vues sur les réseaux sociaux



1 780 vues sur loiruceberce.fr



2 passages média (France3 + ContactFM)



5 articles (presse écrite locale)

Loir-Lucé-Bercé investit pour la jeunesse de son territoire

L'extension du **multi-accueil au Grand-Lucé** et la construction de **l'ALSH à la Chartre-sur-le-Loir** soulignent l'engagement de la communauté de communes auprès **des centres sociaux** de son territoire. Ils consolident l'offre de structures d'accueil de ses enfants et adolescents. Deux projets au plus près des besoins des habitants.

Depuis sa création en 2017, la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé souhaite que ses centres sociaux puissent répondre aux besoins des habitants dans leur bassin de vie. Ainsi les trois structures, au Grand-Lucé, à La Chartre-sur-le-Loir et à Montval-sur-Loir ont été préservées dans leur organisation et sur leur territoire initial.

Le multi-accueil du Grand-Lucé propose aux familles un accueil souple, un mode de garde flexible répondant au mieux aux impératifs des parents. Cette structure permet aux enfants de trouver un lieu de partage et de vie en commun. Ils peuvent acquérir peu à peu une autonomie indispensable et se préparer tranquillement et sereinement à la scolarisation.

« **Le multi-accueil Les Galipettes au Grand-Lucé a donc été agrandi de 83 m². Cette extension fonctionnelle et moderne comprend une salle d'activités, un dortoir et une cuisine. Vingt enfants peuvent ainsi être accueillis et l'équipe peut servir les déjeuners sur place** », précise François Olivier, vice-président en charge des bâtiments.

Démarrés en avril 2019, il a fallu six mois pour l'achèvement des travaux. Le montant de ce chantier de 221 627 € HT a nécessité l'intervention de dix entreprises et a bénéficié des financements de la CAF de 85 600 € pour les travaux liés à la fourniture des repas et 24 200 € pour l'extension de deux places.

La construction de l'ALSH, accueil de loisirs sans hébergement, à la Chartre-sur-le-Loir était un projet de l'ex-communauté de communes historique avant fusion, du Val-du-Loir.

Toutes les études de conception étaient achevées et en 2018 les élus de la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé ont décidé de reprendre le projet. Le chantier a débuté en janvier 2019 pour s'achever à la fin de cette même année. Seize entreprises se sont mobilisées afin de livrer ce bâtiment neuf et moderne. L'architecture est surprenante avec son bardage en inox mais il s'intègre bien dans son environnement, entre la piscine et les gymnases.

Ce bâtiment d'une superficie de 456 m² accueille les relais assistants maternels, l'ALSH et le local Jeunes. Ce nouvel ensemble représente un gage de qualité supplémentaire de services aux familles.

Le montant définitif de cette opération se monte à 916 688 € HT. La communauté de communes a pu compter sur les subventions de l'État pour 227 953 €, les fonds européens Leader pour 40 000 € et la CAF pour 227 500 €, soit un montant total de 495 453 €. Le reste à charge pour Loir-Lucé-Bercé est de 46 %, soit 421 235 €.

La communauté de communes reste attentive aux besoins des familles et des habitants de son territoire.

« **En ce début de mandat, la communauté de communes en lien avec les centres sociaux, la CAF et tous les acteurs de la vie sociale sur le territoire entame un travail d'élaboration d'un projet social de territoire** », précise Agnès Verdier, vice-présidente en charge des Solidarités. **"Il permettra d'identifier les futurs projets structurants et prioritaires pour la communauté de communes en matière d'action sociale."**





Face à la crise sanitaire, la culture en Loir-Lucé-Bercé se reconstruit et prépare l'après Covid-19

L'école de musique Loir-Lucé-Bercé s'adapte et se réinvente

École de Musique Intercommunale **LOIR LUCÉ BERCÉ**

La musique à votre portée !

Saison 2020-2021

Je m'inscris !

Parc du Mesnil, 88 avenue Jean Jaurès
Château-du-Loir 72500 Montval-sur-Loir

02 43 79 24 20

L'équipe enseignante de l'école de musique a eu à cœur de poursuivre sa mission, même au cours de la crise sanitaire, période difficile durant laquelle aucun élève n'a été mis de côté puisque les cours ont continué en visioconférence ou par mail.

Le 14 septembre, la rentrée 2020-2021 a sonné pour les mélomanes ravis de réintégrer les deux sites de l'école, Marçon et Montval-sur-Loir après une longue période de confinement. « Pour cette reprise très particulière, on s'est adapté au protocole sanitaire

des ministères de la Culture et de l'Éducation nationale. Chaque salle de cours a été équipée d'un kit avec virucide, gel et masques. On a également fait fabriquer 14 panneaux géants de protection pour maintenir une distance de sécurité entre les enseignants et les élèves. Les instruments et les sièges sont régulièrement désinfectés, tout comme les locaux qui le sont quotidiennement »,

énumère Gilles Gangloff, vice-président communautaire en charge de la culture. La grande salle de l'auditorium a été séparée en trois pour accueillir l'éveil musical, la formation musicale et la pratique collective restreinte.

Cette rentrée a été synonyme de nouveautés : un atelier de percussions pour tout niveau, un parcours de formation musicale spécifique aux musiques actuelles (guitare électrique, clavier, chant, basse électrique et batterie), un éveil aux percussions pour les plus jeunes et un atelier de musique de chambre. « La pratique musicale collective est au cœur de notre projet pédagogique. Ces nouvelles disciplines très ludiques complètent notre proposition éducative », souligne Régis André, le directeur de l'école de musique Loir-Lucé-Bercé.

L'école prévoit une dizaine de dates de concert dans différentes communes de Loir-Lucé-Bercé jusqu'en mai, dont deux événements d'envergure, les 27 mars et 9 avril 2021 à La Castélorienne, Centre de Cultures.

La dynamique était donc relancée pour les 200 élèves, mais un reconfinement a été proclamé le 20 octobre. L'équipe enseignante de l'école de musique a poursuivi tous les cours de formation musicale et de formation instrumentale individuelle en visio. Pour les plus petits, afin de limiter leur exposition aux écrans, le contenu des ateliers de l'éveil musical a été envoyé aux parents chaque semaine. Quant aux pratiques collectives, elles ont été suspendues jusqu'à l'annonce du déconfinement n'étant pas possibles à réaliser en visio. La musique étant une pratique qui se partage, tout a été mis en œuvre pour une reprise effective dès le 15 décembre dernier afin qu'élèves et enseignants puissent se retrouver.

Il est à noter qu'avec une rentrée perturbée par la crise sanitaire, certaines familles n'ont pas encore fait la démarche de s'inscrire. Il est tout à fait possible de s'inscrire en cours d'année, que ce soit en éveil musical, pratiques collectives ou dans certaines disciplines instrumentales. Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez contacter le secrétariat de l'école de musique au 02 43 79 24 20.

Carnuta, la Maison de l'Homme et de la forêt, à Jupilles présente son programme 2021



Après deux fermetures dues aux confinements et les congés annuels de janvier, Carnuta, la maison de l'homme et de la forêt à Jupilles va rouvrir le 2 février 2021. Son programme d'expositions et d'animations est riche et des nouveautés sont attendues.

La grande surprise pour la réouverture sera visible dans l'exposition permanente où de nombreux changements et améliorations ont été préparés pendant la fermeture annuelle. « De nouvelles thématiques font leur

apparition comme la découverte des chants d'oiseaux, la formation des sols de la forêt de Bercé, des zooms historiques sur la forêt, la mise en lumière des métiers de sabotier et tonnelier avec la présentation d'objets sortis des réserves de Carnuta. Une valorisation de la filière forêt-bois et un espace pour les enfants, le tout dans une nouvelle atmosphère, réjouiront également les futurs visiteurs », assure Gilles Gangloff, vice-président communautaire en charge de la culture.

L'exposition La Nature en Musique, issue du Centre du patrimoine de la facture instrumentale du Mans, est prolongée jusqu'en juin 2021. A travers des instruments de musique venant des quatre coins du monde, La Nature en Musique propose un regard sur les liens entre la biodiversité et la musique. « La conférence musicale qui devait se tenir en novembre dernier, est programmée au cours du 1er trimestre 2021. Va s'ajouter également un stage pour fabriquer un instrument de musique avec le Centre du patrimoine de la facture instrumentale », précise Sandy Servant, responsable du développement culturel de Carnuta.

La venue de l'audio-naturaliste Boris Jollivet pour l'animation Le "cinéma pour les oreilles" et la "murder-party" sont reportées au 1er trimestre 2021. L'exposition Playmobil aura lieu en juillet et août 2021.

Pour les animations 2021 quelques nouveautés, testées cet

été, sont prévues, à l'image d'une balade découverte du bocage jupillois. Des visites flash de 45 minutes autour d'une thématique, chouettes et hiboux, chauves-souris, cerfs ainsi que sur la nouvelle muséographie, seront aussi proposées.

Loir-Lucé-Bercé accueille des artistes en résidence

Loir-Lucé-Bercé apporte son soutien à la création artistique sur son territoire. Zutano BaZar, compagnie professionnelle basée au Mans et à Montval-sur-Loir, a été accueillie du 12 au 16 octobre dernier au gymnase intercommunal de la Chartre-sur-le-Loir pour une résidence de création.

Dans le cadre de sa compétence en faveur de la promotion culturelle, Loir-Lucé-Bercé accompagne la démarche artistique de l'association Zutano BaZar, "Plateforme pluridisciplinaire autour du geste". Cette compagnie investit des lieux publics ou privés aux fonctions diverses pour la création et la présentation au public d'une création chorégraphique contemporaine pluridisciplinaire. Ce soutien se fait en partenariat avec la Papierie, Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public, qui finance les frais d'hébergement des artistes et de fonctionnement lors de leur création. HUMAN SCALE - la grande échelle investit des endroits de grandes tailles : gares, friches, bâtiments industriels et agricoles, lycées, supermarchés, gymnases... « Cette œuvre utilise l'axe intergénérationnel pour questionner la relation entre les corps de cultures différentes au travers de témoignages d'habitants ayant des histoires d'exils, de déplacements et d'habitats différents. Cette pièce succède à la première forme HUMAN SCALE- la petite échelle, qui a été jouée dans des endroits du quotidien, agence bancaire, bar, hôtel, restaurant et usine », explique Florence Loison, chorégraphe. Le gymnase communautaire de la Chartre-sur-le-Loir s'est donc révélé être un lieu particulièrement approprié pour l'accueil de cette résidence, adaptée aux règles sanitaires. Le centre social du Val-du-Loir a également apporté son concours à cette résidence en accueillant pour les périodes de pause les artistes au sein de son nouvel ALSH. Loir-Lucé-Bercé et Zutano BaZar ont eu à cœur de maintenir la résidence, malgré la crise sanitaire. Cette première phase de résidence, qui sera suivie d'une seconde au printemps 2021, aurait dû se conclure par une ouverture et une représentation publique dans une perspective de mise en lien avec les habitants du territoire. Les règles sanitaires en vigueur n'ont pas permis cette sortie de résidence. « L'objectif de la seconde résidence au printemps sera de faire mûrir au maximum la création artistique et de favoriser les liens entre les associations utilisatrices de l'équipement, les habitants du territoire et la compagnie Zutano BaZar », conclut Coline Bouffeteau, responsable de pôle et coordinatrice de la politique culture, au tourisme et au sport.



La Chapelle Saint-Fraimbault, hameau de Saint-Georges-de-la-Couée

Inscrite depuis le 27 septembre 1971, au titre des **monuments historiques**, la Chapelle de Saint-Fraimbault se dresse au sud de **Saint-Georges-de-la-Couée**, le plus petit des villages de Loir-Lucé-Bercé. **Focus sur cet édifice unique et étonnant.**

Seize siècles d'histoire

Saint-Liboire, évêque du Mans décida la construction d'une église, une des plus anciennes de la région du Maine, au IV^e siècle, à Saint-Fraimbault, un hameau de St-Georges-de-la-Couée. Détruite à la fin du premier millénaire, les moines de Saint-Calais relevèrent ses murs et édifièrent la chapelle actuelle au début du XI^e siècle.

Au cours de sa vie, cette chapelle toute simple à l'abside en demi-cercle, n'a pas subi de transformation majeure même si la nef a été reconstruite au XVII^e siècle après son effondrement.

Elle fut cependant l'objet de plusieurs restaurations. Au XIX^e siècle, la famille de Montesquiou-Fezensac du château de Courtanvaux à Bessé-sur-Braye apporta les finances nécessaires à la restauration de la toiture et en 1921, la chapelle vit l'arrivée de nouveaux vitraux, créations du dessinateur Morin, du peintre Chapée et du verrier Échivard. « **En 2018, la commune de Saint-Georges-de-la-Couée a entrepris une restauration indispensable de la chapelle pour faire face à des soucis d'humidité. Maçonnerie, charpente, électricité et couverture ont permis de réhabiliter**

la chapelle. Son style roman a été préservé », complète Sylvain Bidier le maire de la commune.

La curiosité de cette chapelle se trouve sous l'autel. Le visiteur peut y découvrir un large trou où se trouvait, selon les croyances populaires, un sarcophage mérovingien, celui de saint Fraimbault. Longtemps, la chapelle fut un lieu de pèlerinage. « **Tous les 16 août, les pèlerins venaient gratter le sarcophage pour en tirer de la poussière qu'ils mélangeaient à de l'eau. Ils croyaient sincèrement au pouvoir curatif de cette mixture** », explique Sylvain Bidier.

Participation au concours Trévisé 2020

Le Prix Trévisé a été lancé par la Fondation pour la Sauvegarde de l'Art Français. Créée en 1921, pour soutenir le patrimoine national menacé d'abandon et de destruction, elle est aujourd'hui l'une des premières organisations en France sur le sujet. Le prix consiste à distinguer une restauration architecturale exemplaire « réalisée dans les règles de l'art ». Depuis 40 ans, la Fondation s'est spécialisée en priorité dans la transmission du patrimoine religieux, principalement des

églises et des chapelles rurales. « **Déjà en 2018, la Fondation avait soutenu Saint-Georges-de-la-Couée dans ses travaux de restauration. C'est donc tout naturellement que nous avons participé à ce concours qui nous aurait permis de remporter la somme de 5 000 euros. Ils auraient été les bienvenus** », précise Sylvain Bidier. Arrivée troisième, la chapelle Saint-Fraimbault ne pourra malheureusement pas compter sur cette somme. « **L'appel au vote sur les réseaux sociaux et les articles dans les journaux ont cependant permis de médiatiser notre commune et sa chapelle. De nombreux touristes ont ainsi investi le hameau depuis le concours. Nous avons heureusement aménagé auparavant une aire de pique-nique et un parking pour les accueillir. L'opération est vraiment positive** », conclut Sylvain Bidier.

Mais, surtout, la commune peut s'appuyer sur l'association « Les Compagnons de Saint-Georges », très investie dans l'entretien, la rénovation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine historique et contemporain de Saint-Georges-de-la-Couée.

